

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-1

Objet : Débat d'orientations Budgétaires
2025

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars, à 18h05 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Suzy LEMOINE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Pierre BASDEVANT représenté par Djamel ARICHI
Colette PARENT représentée par Catherine CHABAY
Anne CLERTE-DURAND représentée par Benoit CORDIN
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Stéphane DREYFUS, Jules CHAMOIX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Nelly LOUIS, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-1

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1-2 et L.2312-1 ;

Considérant que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, il est nécessaire de prendre acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique donnant lieu à un vote ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Article unique : Prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2025, sur la base du rapport présenté en annexe dans les conditions prévues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrivée de Suzy LEMOINE à 18 h 23.

Contre : Dalale BELHOUT

Abstentions : Véronique BRUNATI et Guy MALANDAIN

Approuvé à la majorité de 34 voix pour, 1 voix contre, 2 abstention(s).

Pour extrait conforme,

14 MARS 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

relatif au budget primitif 2025

Présentation du
lundi 10 mars



Trappes

Reçu du Contrôle de légalité le 14/03/2025
Réf. préf. : 078-217806215-20250310-11390-DE-1-1



FAIRE TOUJOURS POUR LES TRAPPISTES

1

Une économie atone
qui pénalise les
collectivités, privées
de leviers fiscaux

2

Des décisions de l'État
non-compensées

3

La ville se modernise
pour rendre un
meilleur service
public

4

La ville investit
pour l'avenir des
Trappistes

FAIRE TOUJOURS POUR LES TRAPPISTES

1

Une économie atone
qui pénalise les
collectivités, privées
de leviers fiscaux

UNE ÉCONOMIE ATONE QUI PÉNALISE LES COLLECTIVITÉS, PRIVÉES DE LEVIERS FISCAUX

1

En 2024, les prix à la consommation ont fortement ralenti, à 2% après deux années marquées par une forte inflation (Insee).

En 2022, les prix avaient grimpé de **5,3%**, et en 2023 de **4,9%**.

2

Une prévision de croissance atone : 0,9% pour la France en 2025 (source : loi de finances pour 2025)

3

Un marché immobilier en berne qui continue à peser sur les finances locales :

- **Diminution des droits de mutation à titre onéreux : - 250 M€** en 2024 pour le département des Yvelines
=> **baisse d'un tiers du produit de la taxe additionnelle** aux droits de mutation pour la commune
- **Moindre dynamique de la taxe foncière sur le patrimoine bâti pour la commune :**
=> plus faible revalorisation des bases fiscales fixées par l'État **(+3,9% en 2024 contre +1,7% en 2025)**
=> stagnation du nombre de constructions livrées en 2025.

Trappes



UN ÉTAT QUI DURCIT LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES COLLECTIVITÉS

- **793k€** Mesures salariales non-compensées
+5pts ; petites grilles ; +1,5% ; SMIC ; prime pouvoir d'achat
- **600k€** Gel durable du fonds de solidarité (FSRIF)
- **392k€** -22% du fonds de péréquation taxe professionnelle (FDPTP)
- **375k€** Hausse des cotisations retraites CNRACL (+3%) pour combler le déficit des autres régimes
- **272k€** Baisse d'un tiers du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour la commune
- **127k€** Hausse des cotisations URSSAF (+1%)
- **30k€** -15% des crédits politique de la ville (BOP147)



DES RÉPERCUSSIONS INDIRECTES SUR NOS FINANCES

- ? € -150M€ des crédits des agences de l'eau (subventions cours Oasis, végétalisation de la ville...)

- ? € Baisse de 2,1Md€ des crédits dédiés à l'écologie (fonds vert, rénovation écoles...)

Ponction « Bayrou » sur les finances de nos partenaires :

- ? €

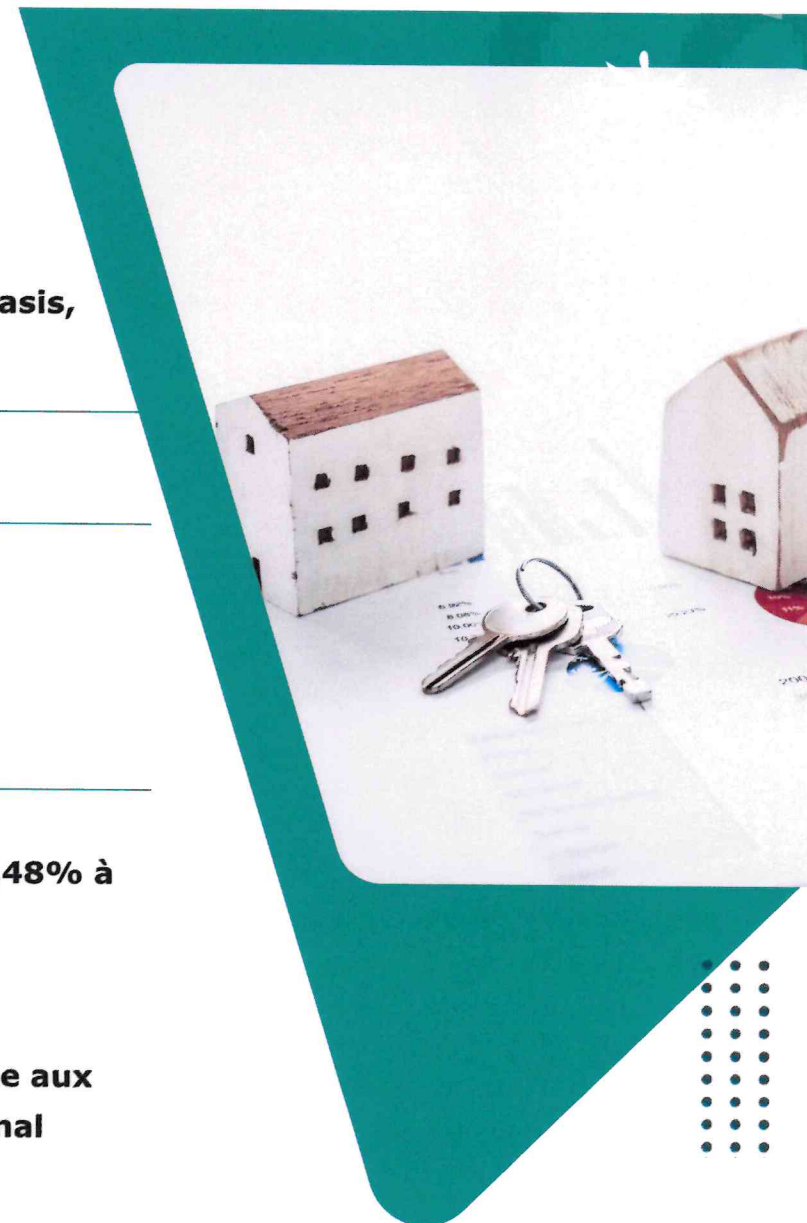
- 52M€ à la région
- 18M€ au département
- 3,7M€ à l'agglomération

=> la ville subit les répercussions en subventions

La compensation de la suppression de la taxe d'habitation par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière (11,48% à Trappes), promise à l'euro près et de manière dynamique, a représenté une baisse chaque année.

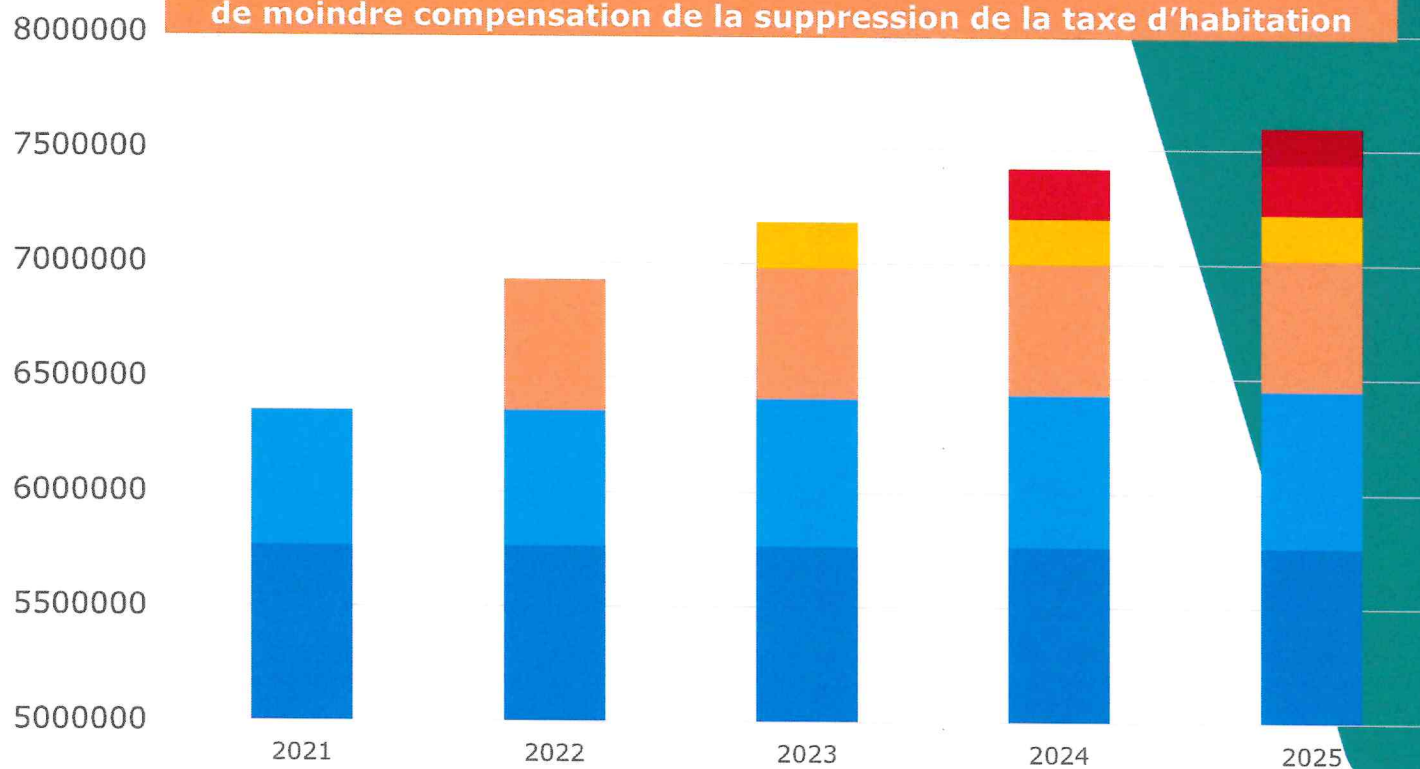
- 3,5M€

Au niveau national ce sont -1,2Md€ via le gel de la TVA affectée aux collectivités, pourtant en dynamique à +2,3% au niveau national



3,5M€

de moindre compensation de la suppression de la taxe d'habitation



- Taxe foncière en compensation
- Part correctrice
- Manque à gagner de 2021
- Manque à gagner de 2022
- Manque à gagner de 2023
- Manque à gagner de 2024



Malgré ce contexte, les impôts locaux sont maîtrisés à Trappes



En 2020, Trappes était la commune avec les taux de fiscalité locale les plus élevés du territoire, en 12^e position.

Classement des villes de SQY selon le taux de pression fiscale

2020

- 1^{er} Coignières
- 2^e Villepreux
- 3^e La Verrière
- 4^e Plaisir
- 5^e Maurepas
- 6^e Montigny-le-Bretonneux
- 7^e Guyancourt
- 8^e Voisins-le-Bretonneux
- 9^e Élancourt
- 10^e Les Clayes-sous-Bois
- 11^e Magny-les-Hameaux
- 12^e **Trappes**

Malgré ce contexte, les impôts locaux sont maîtrisés à Trappes

Aujourd'hui elle est repassée à la 8^e position.



 **4 places**
en 4 ans
en diminuant
puis en gelant
le taux de
fiscalité locale

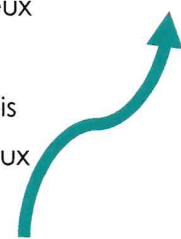
Classement des villes de SQY selon le taux de pression fiscale

2020

- 1^{er} Coignières
- 2^e Villepreux
- 3^e La Verrière
- 4^e Plaisir
- 5^e Maurepas
- 6^e Montigny-le-Bretonneux
- 7^e Guyancourt
- 8^e Voisins-le-Bretonneux
- 9^e Élancourt
- 10^e Les Clayes-sous-Bois
- 11^e Magny-les-Hameaux
- 12^e **Trappes**

2024

- 1^{er} Coignières
- 2^e La Verrière
- 3^e Villepreux
- 4^e Montigny-le-Bretonneux
- 4^e Magny-les-Hameaux
- 6^e Guyancourt
- 7^e Plaisir
- 8^e **Trappes**
- 9^e Les Clayes-sous-Bois
- 10^e Voisins-le-Bretonneux
- 11^e Maurepas
- 12^e Élancourt



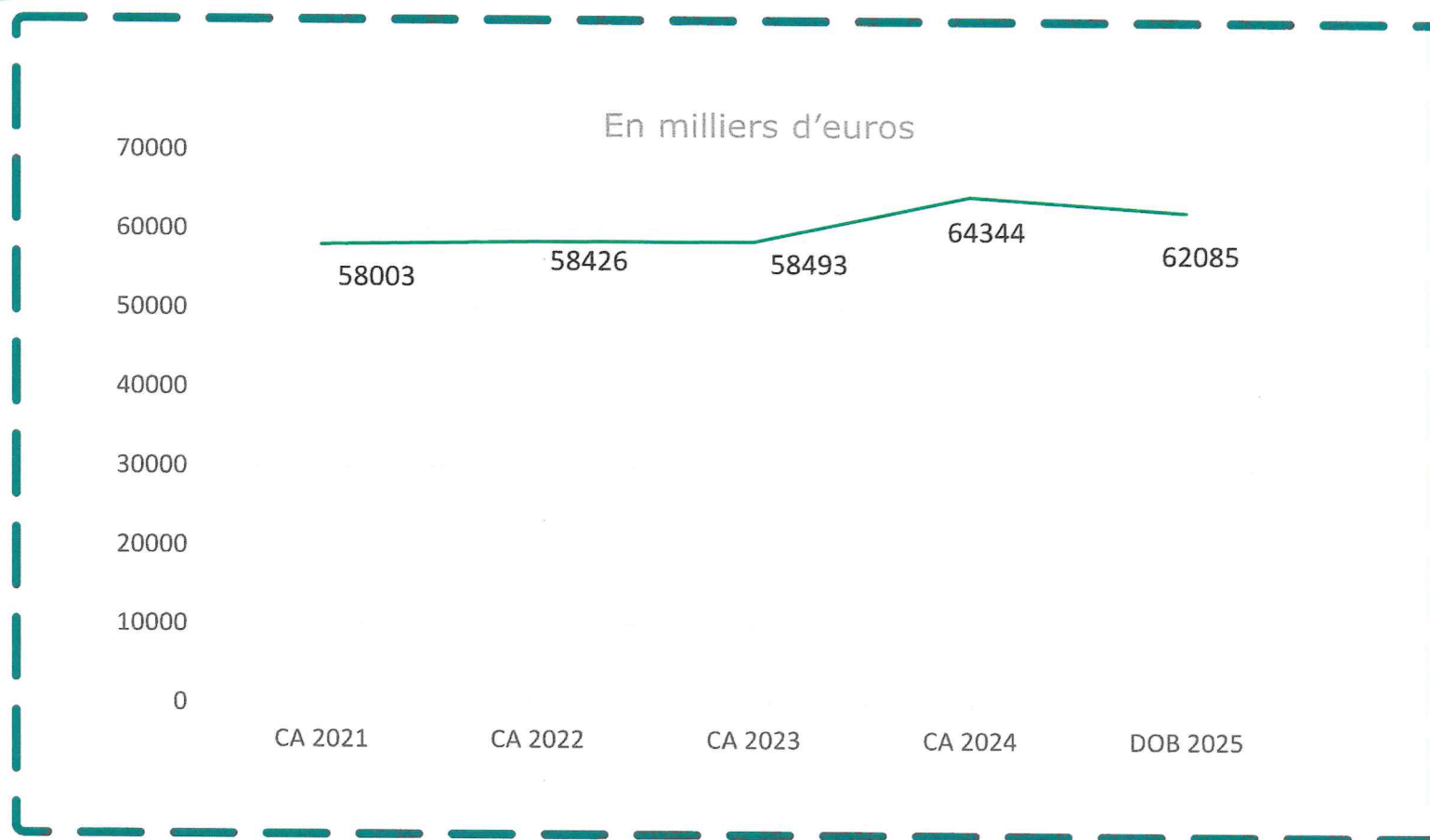
FAIRE TOUJOURS POUR LES TRAPPISTES

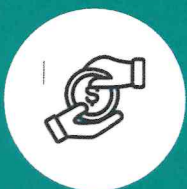
2

Des décisions de l'État
non-compensées



DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE HAUSSE ET PROJETÉES AVEC PRUDENCE





DES DOTATIONS GELÉES ET PROJETÉES AVEC PRUDENCE

Année	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	2 274 937 €	2 359 671 €	2 350 809 €	2 350 000 €
Dotation de solidarité urbaine	12 170 851 €	12 534 898 €	13 183 564 €	13 180 000 €
Total dotation globale de fonctionnement	14 445 788 €	14 894 569 €	15 534 373 €	15 530 000 €

Année	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation de Saint-Quentin-en-Yvelines	8 045 872 €	8 045 872 €	8 045 872 €	8 045 872 €
Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France	2 915 491 €	3 176 164 €	3 230 000 €	3 230 000 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	1 319 612 €	1 536 213 €	1 864 631 €	1 344 000 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 515 158 €	1 557 333 €	1 786 002 €	1 393 000 €
Total autres ressources	13 796 133 €	14 315 582 €	14 926 505 €	14 255 872 €



DES FINANCES LOCALES AMPUTÉES PAR DES DÉCISIONS NON-COMPENSÉES

Un effort demandé aux collectivités à hauteur de 2,2 milliards d'euros en 2025

- Contribution prise sur les **recettes des collectivités** : 1 milliard d'euros, impactant la région (-321M€), le département, l'agglomération, et qui accompagneront donc moins la ville
- **Gel de la TVA** en 2025 : perte de 1,2 milliard d'euros

Un budget de l'État pour la transition écologique amputé de 2,1Md€ en 2025.

Aucune attribution du fonds vert en 2024 aux communes de Saint-Quentin-en-Yvelines à ce jour.

Trappes



EXTRAIT DU RAPPORT DES INSPECTIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTAT SUR LES COMPTES DES RETRAITES DES COLLECTIVITÉS

Situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

Bilan et perspectives

Rapport

« La mission estime qu'une somme d'au moins 100Md€ a été prélevée à la CNRACL, ponctionnant d'autant les fonds propres de la caisse [...] [la mission] rappelle régulièrement que la caisse a contribué à hauteur de 80Md€ dans le cadre de ce dispositif [de compensation démographique] »

Yannick LE GUILLOU
Vincent RUOL

Laurent TRUPIN

Bastien SAYEN

Membre de l'Inspection
générale des Affaires sociales

Membre de l'Inspection
générale des Finances

Membre de l'Inspection
générale de l'Administration



IGF
INSPECTIONS GÉNÉRALES DES FINANCES



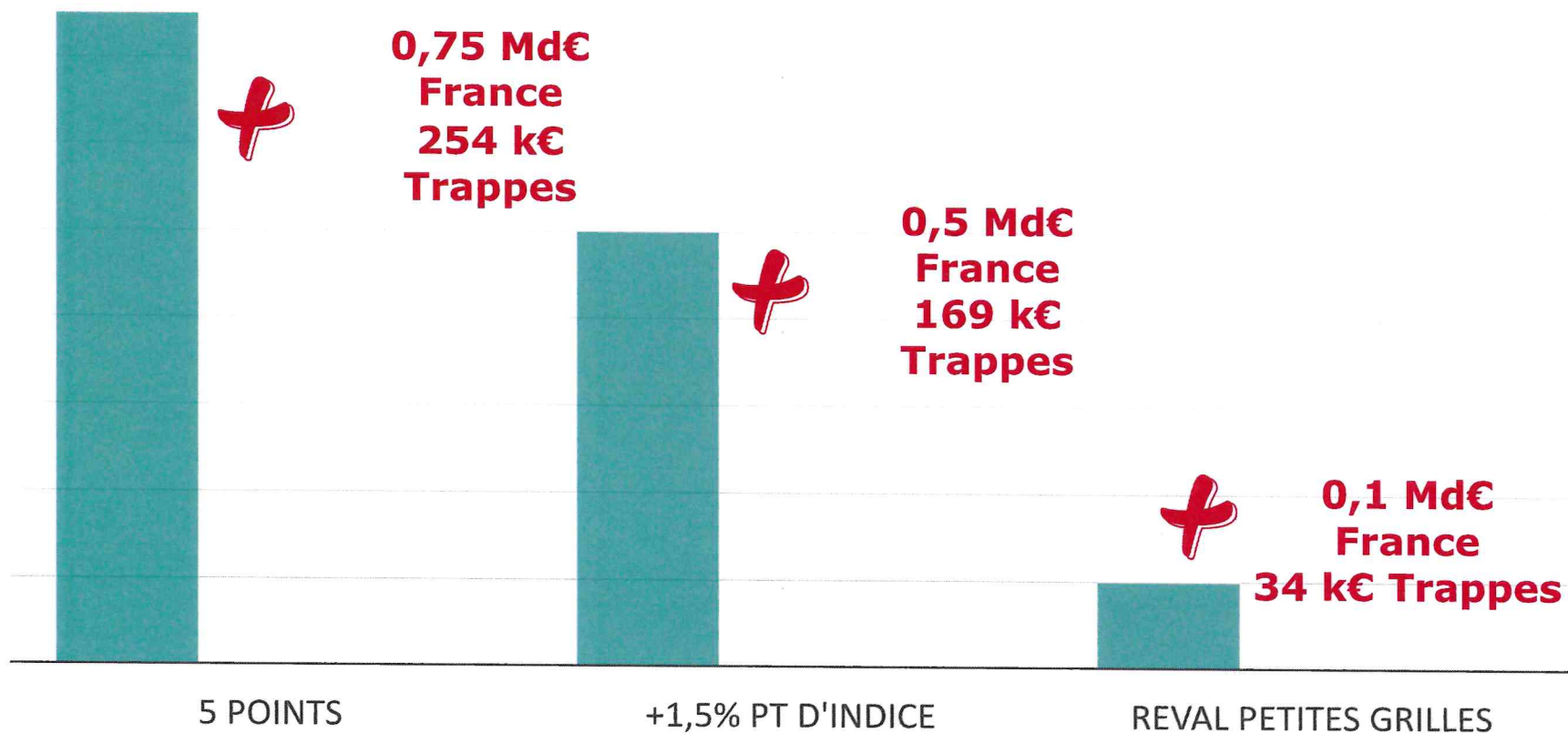
N°23107R

N°2023-104R
Recu du Contrôle de légalité le 14/03/2023
Identifiant : 078-217806215-20250310-11390-DE-1-1

Mai 2024

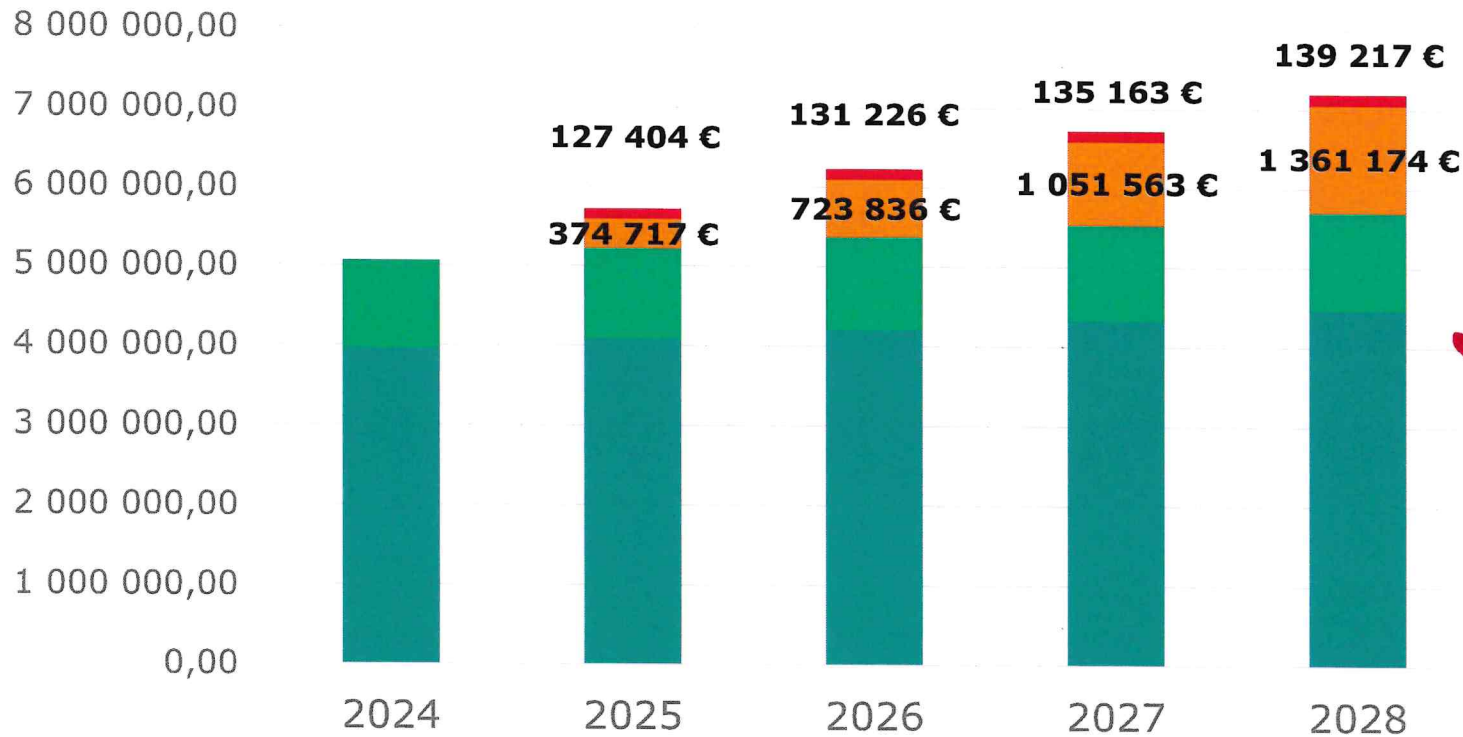


RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES D'OCTOBRE 2024 : 1,3 Md€ DE COÛTS DÉCIDÉS PAR L'ÉTAT



UNE PONCTION DE L'ÉTAT SUR LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Hausse des cotisations



+ 37,91%
de CNRACL
entre 2024 et
2028

- CNRACL base
- URSSAF base
- CNRACL hausse
- URSSAF hausse annoncée



DE TRAPPISTES

70

Taux de couverture de l'offre petite enfance (tous modes de garde confondus)

60

50

40

30

20

10

0

Trappes

SQY

Département des Yvelines

40

63

59,7

■ Offre actuelle





DE TRAPPISTES

70

Taux de couverture de l'offre petite enfance (tous modes de garde confondus)

60

50

40

30

20

10

0

Trappes

SQY

Département des Yvelines

■ Offre actuelle

■ Avec 1 crèche de plus



DE TRAPPISTES

70

Taux de couverture de l'offre petite enfance (tous modes de garde confondus)

60

50

40

30

20

10

0

Trappes

SQY

Département des
Yvelines

■ Offre actuelle

■ Avec 1 crèche de plus

■ Avec 2 crèches de plus

40

63

59,7

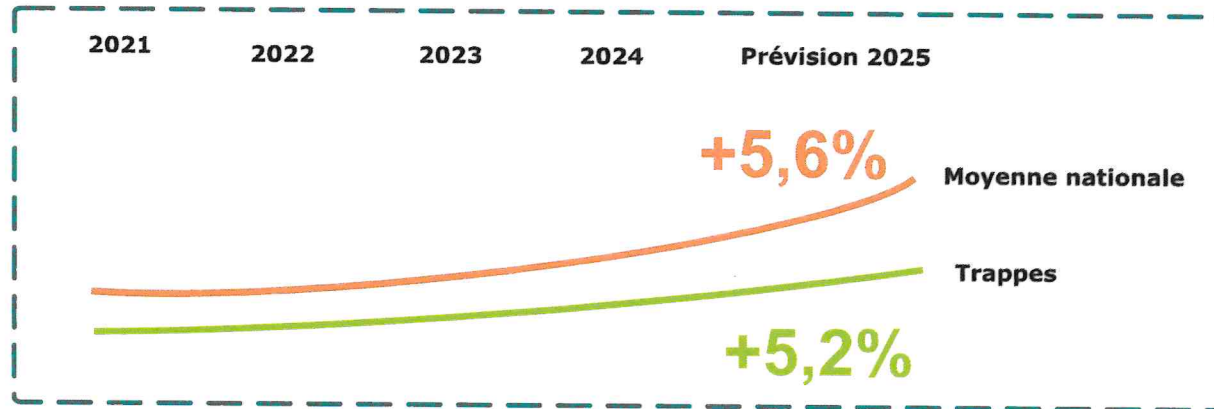
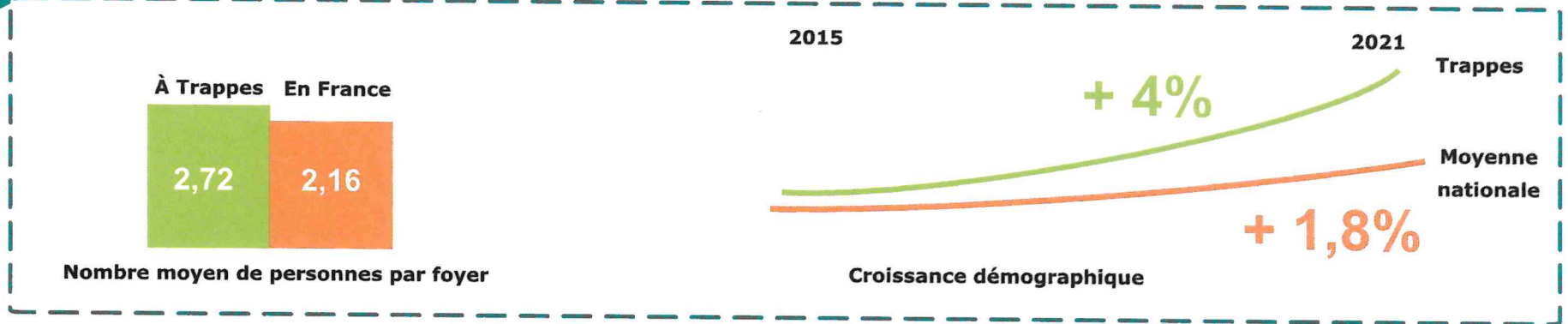

Trappes



+ DE TRAPPISTES

= + DE BESOINS

= + DE SERVICE PUBLIC



Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Sources : INSEE RP 2021, publication 2024 et INSEE, RP2015, RP2021

DETTE DE LA VILLE

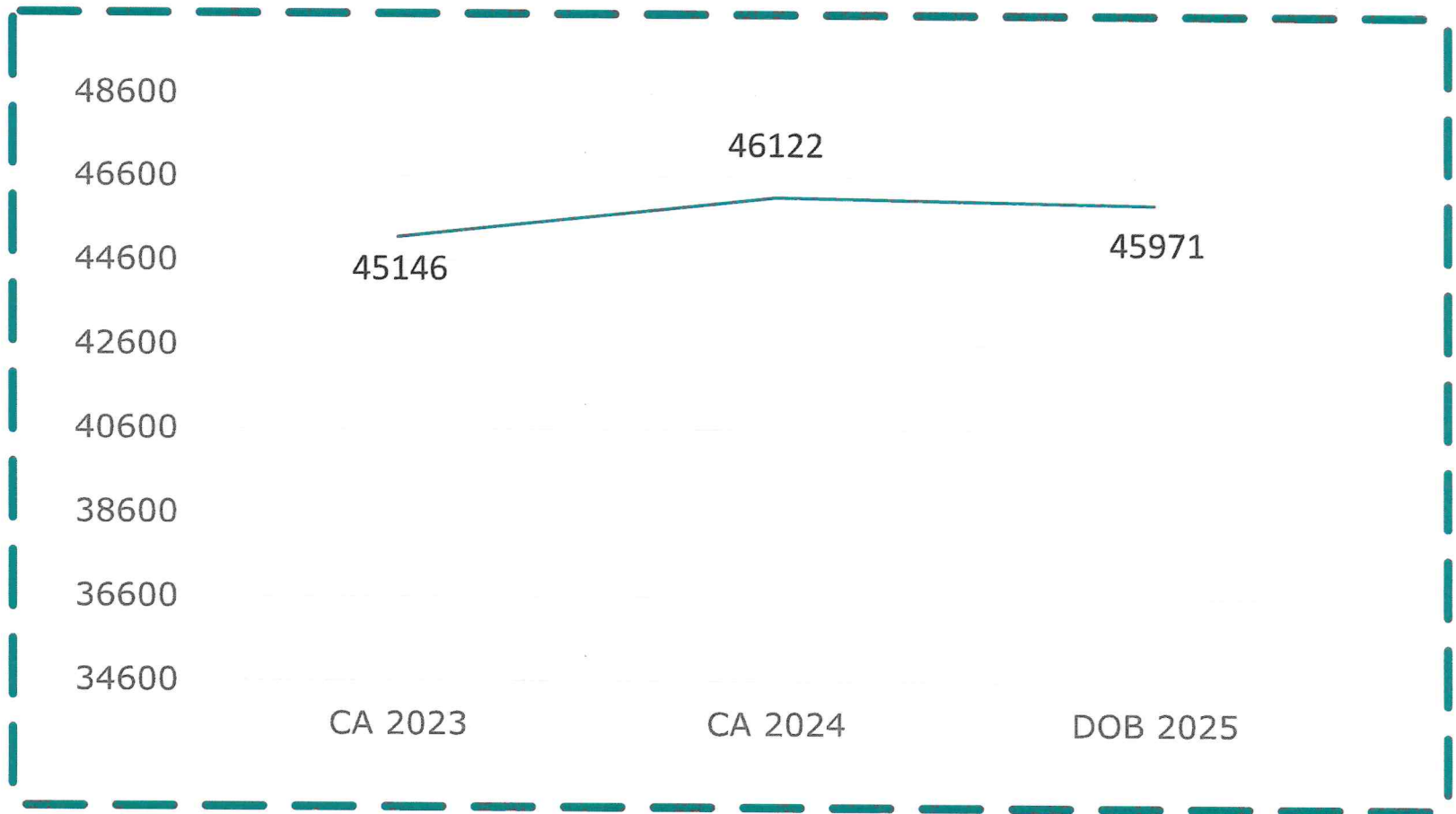
Une dette
maîtrisée...

...que la ville va
tenter de
renégocier

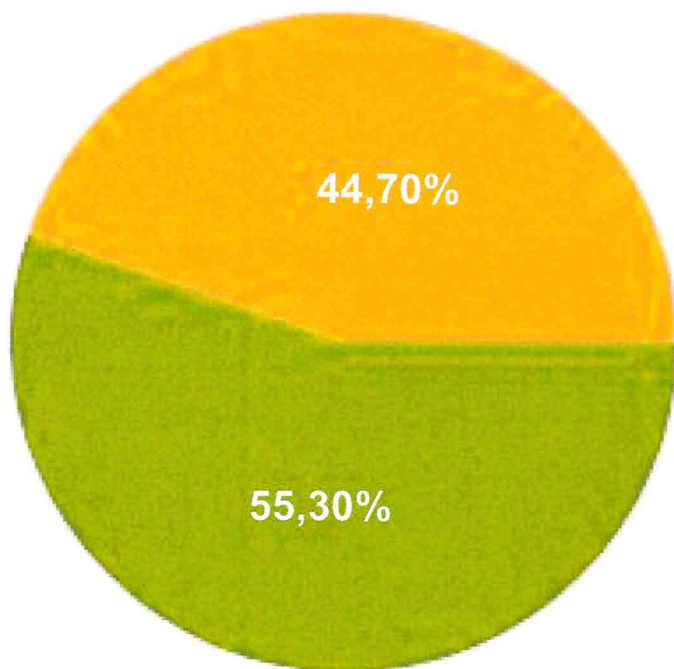


UNE DETTE MAÎTRISÉE

En milliers
d'euros

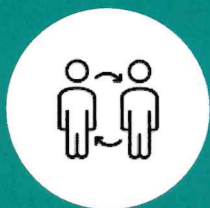


UN ÉQUILIBRE ENTRE TAUX FIXES ET VARIABLES



Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Fixe	25 823 729,10	55,30%
Indexé	20 872 558,90	44,70%
Total	46 696 288,00	100,00%

RESSOURCES HUMAINES



La structure
des effectifs



Évolution des
éléments de
rémunération



Évolution des
indicateurs
d'égalité
femme-homme



Politique RH
pour renforcer
notre
attractivité